

**Envoi par courrier et par courriel**

Québec, le 23 novembre 2016

Monsieur Jean Laramée  
Cominar  
3400, boul. de Maisonneuve Ouest  
Bureau 1010  
Montréal (Québec) H3Z 3B8

**Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif**

Monsieur Laramée,

En référence au dossier mentionné en objet, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- 1) Le document de consultation publique intitulé « Stratégie centre-ville » la Ville de Montréal affirme que la Gare Centrale, avec ses 9 millions de passagers par an, est arrivée à son point de saturation (p.33).
  - a. Pourriez-vous confirmer la situation exacte quant à la fréquentation de la Gare Centrale et confirmer si elle est à saturation ?
  - b. Le cas échéant, depuis quand considérez-vous que la Gare Centrale est parvenue au point de saturation ?
  - c. Dans le cas contraire, avez-vous identifié le seuil de saturation de la Gare Centrale et à quel moment ce seuil pourrait-il être atteint ?
- 2) Quelles seraient les répercussions de l'ajout de plusieurs millions de passagers annuels utilisant le réseau électrique métropolitain sur la fonctionnalité de la Gare Centrale ? Le cas échéant, quelles seraient les modifications qui devraient être apportées à la Gare Centrale pour répondre à d'éventuels problèmes de fluidité des déplacements de piétons en lien avec le flux de passagers supplémentaires générés par le réseau électrique métropolitain ?

Vos réponses doivent être acheminées le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 25 novembre prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur Laramée, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Original signé**

Lynda Carrier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission